



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE D'AIGUES MORTES  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le 09/07/2021

ID : 030-213000037-20210709-DCM202142-DE



Réf : DCM/2021-42/8.1/30-06

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	19	28

Date de la convocation : 22-06-2021

Notifiée aux élus le : 24-06-2021

Date de l'affichage : 24-06-2021

**OBJET :**

RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF  
DE TERRITOIRE (PEDT)

**SÉANCE DU JEUDI 30 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un,

Le TRENTE JUIN À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMEJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Gilles TRAUULET, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Christian GROUL, Yves GRAS, Régis VIANET, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

**Absents ayant donné procuration :** Marielle NEPOTY à Michèle PALLARES, Michel AUSSANAIRE à Pierre MAUMEJEAN, Alain BAILLIEU à Christian GROUL, Jean-Claude BASCHIOU à Christian GROUL, Christine DUCHANGE à Michèle PALLARES, Maguelone CHAREYRE à Régis VIANET, Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR, Maryline POUGENC à Joachim RAMS, Cédric BONATO à Joachim RAMS

**Absent non-représenté :** Janine LHUILLIER

**Secrétaire de séance :** Michèle PALLARES

**Rapporteur : Arnaud FOUREL**

Il est rappelé au conseil municipal que la Ville d'Aigues-Mortes s'est engagée depuis 2014 dans la mise en place d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Le PEDT mentionné à l'article L.551-1 du Code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

La Ville d'Aigues-Mortes s'inscrit dans une démarche mettant l'éducation au centre de ses priorités. La politique éducative engagée exprime la volonté d'œuvrer en faveur des enfants et des jeunes, intégrant de fait un travail partenarial aux côtés des partenaires institutionnels, des acteurs associatifs, des familles, construisant ainsi une politique de coéducation sur son territoire.

La Municipalité a non seulement une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs éducatifs locaux afin de pouvoir offrir des services en adéquation avec les besoins des enfants, des jeunes, et des familles.

Véritable support de pilotage de la politique éducative enfance-jeunesse et outils de cohésion et de collaboration locale, le PEDT favorise l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires et extrascolaires, ainsi qu'une meilleure mise en cohérence de l'offre existante. Il recense et synthétise l'expression collective et partagée d'enjeux, de valeurs et d'ambitions éducatives pour les années à venir.

C'est avec le concours de la Communauté éducative que la Municipalité de son Projet Éducatif De Territoire. Il se veut ambitieux en visant plusieurs compléments. À travers ce dispositif, la Ville a souhaité se donner une coéducation autour d'axes majeurs,

Envoyé en préfecture le 09/07/2021  
Reçu en préfecture le 09/07/2021  
Affiché le 09/07/2021  
ID : 030-213000037-20210709-DCM202142-DE

- Consolider la coopération entre l'École et la Ville,
- Renforcer les conditions de la réussite éducative,
- Renforcer l'offre périscolaire et extrascolaire,
- Lutter contre toutes les formes d'inégalités,
- Accompagner les parents et valoriser leur rôle dans la réussite scolaire de leur enfant,
- Promouvoir la citoyenneté, les valeurs de la République et la laïcité.

La volonté de la collectivité est de rendre son territoire plus en phase avec les besoins et les attentes des familles. Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT), est le processus fédérateur, garant de la complémentarité des actions, de la reconnaissance de chaque partenaire dans son rôle d'éducateur et de la volonté de travailler ensemble dans l'intérêt de l'enfant en plaçant celui-ci au centre de la réflexion.

Le précédent PEDT signé le 01 Septembre 2018 arrive à échéance le 31 Aout 2021.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- Approuve le renouvellement du Projet Éducatif De Territoire pour la période 2021-2024
- Autorise le Maire à signer le Projet Éducatif De Territoire avec les partenaires institutionnels, et toutes les pièces s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 09/07/2021

Le Président de séance,  
Pierre MAUMEJEAN  
Maire d'Aigues-Mortes

Pour le Maire par Délégation  
Le Directeur Général des Services,  
Christophe BARONI



**RESULTAT DU VOTE :**

Délibération 2021-42	RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)	Pour :	28	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Hôtel de Ville - Place St Louis  
30220 AIGUES MORTES  
Tel. 04.66.73.90.90.  
Fax : 04.66.53.86.09